

Séance du 16 décembre 2022



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le huit décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -
Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -
Catherine MOREL

ABSENTS : Lionel PEYRELONG

EXCUSES : Séverine CELLE - Jean-Baptiste SANGLARD

SECRETARE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Participation à la cantine scolaire

Suite au changement de tarif du repas de la cantine scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir la participation de la commune à hauteur de 2 € par repas enfant à partir du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** la participation aux frais de cantine scolaire à hauteur **de 2 € par repas enfant** à partir du 1er janvier 2023.
- **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie

le 16 décembre 2022

Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20221216-22_12_10-DE
Reçu le 20/12/2022